APERS (Association des Parents d'Elèves du Restaurant Scolaire)

Place François Girard 49360 MAULEVRIER

Tel: 09 65 24 07 07 Mail: apers2@orange.fr



REGLEMENT INTERIEUR Année scolaire 2021-2022 Elèves du Collège Daniel Brottier

1 - FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE :

Le Restaurant Scolaire est une association loi 1901 dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles et des salariés de l'association "A.P.E.R.S.".

Ce service ouvre ses portes dès le jour de la rentrée scolaire, à raison de quatre jours par semaine, le midi uniquement, en période scolaire.

L'Association possède une **équipe de cuisine de 3 personnes encadrées par le Responsable de cuisine**.

Les repas sont confectionnés sur place (et non livrés par une société de restauration collective).

A partir du 1er janvier 2022, la loi Egalim prévoit que nos approvisionnements concernent au moins 50 % de produits locaux ou sous signe de qualité, dont 20 % de bio => c'est notre objectif pour cette nouvelle année!!

2 - BENEFICIAIRES:

a) LES PERMANENTS

Sont considérés comme tels les élèves prenant des repas régulièrement (min. 1 jour fixe par semaine, à préciser lors de l'inscription).

b) LES PLANNINGS

Pour une meilleure gestion, merci de transmettre les plannings de présence par mail, au plus tard le dernier jour du mois (pour le mois suivant).

c) LES OCCASIONNELS

Sont considérés comme tels les élèves prenant leurs repas de façon irrégulière. Ces repas seront facturés **5.70**€. Vous devrez effectuer votre réservation auprès de Mme BRIANCEAU par téléphone **au 09.65.24.07.07** ou par mail **apers2@orange.fr**, tous les jours de 8h30 à 16h30.

Dès lors que vous inscrivez votre enfant pour **8 repas consécutifs**, le tarif intermédiaire de **5.35€/repas** sera appliqué.

3 – CONDITIONS DE REGLEMENT

Pour une facilité administrative, les repas et le badge (un pour les 4 années collège) seront facturés et encaissés directement par le collège. En cas de perte ou de détérioration du badge, il sera refacturé 4.00 € aux parents dans les mêmes conditions.

Si le solde de l'année précédente n'est pas régularisé, l'inscription de votre enfant ne pourra pas être prise en compte.

APERS (Association des Parents d'Elèves du Restaurant Scolaire)

Place François Girard 49360 MAULEVRIER

Tel: 09 65 24 07 07 Mail: apers2@orange.fr



4- LES ABSENCES

- a) **Prévenir dès le premier jour** (avant 9h) de la durée probable de l'absence par téléphone **09-65-24-07-07** ou par mail **apers2@orange.fr**
- b) Quel que soit le motif de l'absence, le **1er jour restera dû en totalité**.
- c) A partir du 2ème jour d'absence consécutif (prévenu dès le 1er jour) et jusqu'au 4ème repas, 1/2 tarif. Au-delà du 4ème repas, fournir un certificat médical pour exonération.
- d) Journées pédagogiques ou de grève : pas de facturation.
- e) **Voyages, Sorties scolaires et stages <u>si délai de prévenance de 15 jours respecté</u>: pas de facturation.**

En cas de sortie scolaire, les pique-niques ne sont pas fournis.

Afin que le déjeuner en collectivité soit un moment agréable pour tous, enfants et salariés, il convient de respecter les règles suivantes :

Dans le réfectoire :

- Je rentre dans le calme, sans courir, sans crier
- Je badge pour avoir mon plateau, il est formellement interdit d'utiliser le badge d'un autre.
- Je me sers rapidement et je m'installe sans chahut
- Dès que j'ai fini de déjeuner, je laisse ma place
- Je respecte la nourriture, le matériel, les locaux (toilettes,....), le personnel et les autres élèves
- Je repars dans le calme sans chahuter.
- Je vide mon plateau en respectant le tri sélectif.
- Il est formellement interdit de prendre des photos sans autorisation.
- Je ne dois posséder au restaurant scolaire ni objets dangereux (couteau, cutters,...) ni de substances ou objets pouvant présenter un danger (pétards, briquets,...) ou de matériel électronique.
- Je ne suis pas autorisé à sortir seul du Restaurant scolaire.
- Je surveille mon attitude et mon langage qui doivent être respectueux des adultes et des autres élèves.
- Je n'utilise pas mon téléphone portable (ou autre MP3/4) sous peine de me le voir confisquer
 1 semaine (ex : de mardi à mardi). En cas de récidive, ce délai peut être doublé.
- Je ne fume pas aux abords du restaurant scolaire
- Je ne mets pas ma sécurité en danger ni celle des autres.

Si ces règles ne sont pas respectées, il sera demandé aux jeunes de corriger leur manquement (travail d'intérêt général, lettre d'excuses, etc ...).

Dans le cas où le non-respect de ces consignes serait répétitif et/ou aurait un caractère grave, le bureau serait contraint de sanctionner de manière plus formelle allant de l'information aux parents à une exclusion temporaire ou définitive.

Pour toutes mesures, seul le bureau de l'APERS est décisionnaire.

APERS (Association des Parents d'Elèves du Restaurant Scolaire)

Place François Girard 49360 MAULEVRIER

Tel: 09 65 24 07 07 Mail: apers2@orange.fr



5 – ASSURANCES :

En cas de dégâts occasionnés par votre enfant, votre responsabilité civile sera alors engagée.

6 – ACCEPTATION DE CE REGLEMENT :

L'inscription de l'enfant au restaurant scolaire vaut acceptation de ce règlement.

7 – MEDICAMENTS ET ALLERGIES :

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Ils ne seront donnés à l'enfant que sur présentation d'une photocopie de l'ordonnance, après avoir signé une dérogation (à demander à Mme BRIANCEAU).

Les allergies ou les régimes alimentaires spécifiques doivent être signalés dans la fiche d'inscription et doivent faire l'objet d'un P.A.I avec le Médecin scolaire (02.41.62.50.76).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme BRIANCEAU, directrice, au **09.65.24.07.07** ou par mail <u>apers2@orange.fr</u>.

Les menus, photos des animations, objets/vêtements trouvés sont consultables sur notre page Facebook https://www.facebook.com/restaurantscolairemaulevrier/

Ce règlement intérieur a été élaboré dans le seul et unique objectif que votre enfant déjeune dans les meilleures conditions possibles en :

- découvrant de nouveaux goûts,
 - prenant plaisir à manger,
- acceptant les règles de la vie en collectivité
- respectant les autres enfants et les adultes
- respectant et en partageant la nourriture.

Nous vous remercions pour votre contribution à encourager notre démarche.

LE BUREAU